



VILLE de HOUDAN

Affaire suivie par :
Irène DUARTE, Secrétariat Général
secretariat@villehoudan.fr

Monsieur Jean-Marie TETART
Maire de Houdan
A
Mesdames et Messieurs
les Conseillers Municipaux

Houdan, le mardi 3 mars 2024

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convoquer à une réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le :

Mardi 12 mars 2024 à 20 heures 30
Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville

ORDRE DU JOUR

- PRÉSENTATION DES DÉCISIONS DU MAIRE DU 7 FEVRIER 2024 AU 16 FEVRIER 2024.
- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 7 FEVRIER 2024.

Rappel quorum : Comme le stipule l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente d'où l'importance que le quorum soit atteint.

1. FINANCES :

- Adoption du Règlement Budgétaire et Financier du budget principal de la Ville de Houdan et du budget annexe «Opération d'Aménagement rue de la Tour »,
- Débat d'Orientation Budgétaire,
- Investissement – inscriptions des crédits ouverts dans la limite du quart complémentaire des crédits inscrits au budget primitif 2023,
- Investissement – inscriptions des crédits ouverts dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2023 du budget annexe eau.

2. TRAVAUX :

- Avenant à la convention de mandat avec la Communauté de Communes du Pays Houdanais pour les travaux de la rue des jeux de billes.

3. COMMANDE PUBLIQUE :

- Présentation du Rapport Annuel du Délégué 2022 pour la Délégation de Services Publics foires et marchés.

4. ENVIRONNEMENT :

- Définition des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables (ZAER).

5. POINT D'INFORMATION :

- Contribution de la Commune à l'enquête publique sur le Schéma Directeur Environnemental-Ile-de-France (SDRIF-E).

Je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, à l'assurance de ma considération distinguée.

Publié le 7/03/2024



Jean-Marie TETART
Maire